

Code NC	Désignation des marchandises	Taux du droit conventionnel (%)	Unité supplémentaire
1	2	3	4
3002 90	– autres:		
3002 90 10	– – Sang humain .....	exemption	—
3002 90 30	– – Sang animal préparé en vue d'usages thérapeutiques, prophylactiques ou de diagnostic ..	exemption	—
3002 90 50	– – Cultures de micro-organismes .....	exemption	—
3002 90 90	– – autres .....	exemption	—
3003	<b>Médicaments (à l'exclusion des produits des n<sup>os</sup> 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés entre eux, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, mais ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail:</b>		
3003 10 00	– contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits .....	exemption	—
3003 20 00	– contenant d'autres antibiotiques .....	exemption	—
	– contenant des hormones ou d'autres produits du n <sup>o</sup> 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques:		
3003 31 00	– – contenant de l'insuline .....	exemption	—
3003 39 00	– – autres .....	exemption	—
3003 40	– contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n <sup>o</sup> 2937, ni antibiotiques:		
★ 3003 40 20	– – contenant de l'éphédrine ou ses sels .....	exemption	—
★ 3003 40 30	– – contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels .....	exemption	—
★ 3003 40 40	– – contenant de la noréphédrine ou ses sels .....	exemption	—
★ 3003 40 80	– – autres .....	exemption	—
3003 90 00	– autres .....	exemption	—
3004	<b>Médicaments (à l'exclusion des produits des n<sup>os</sup> 3002, 3005 ou 3006) constitués par des produits mélangés ou non mélangés, préparés à des fins thérapeutiques ou prophylactiques, présentés sous forme de doses (y compris ceux destinés à être administrés par voie percutanée) ou conditionnés pour la vente au détail:</b>		
3004 10 00	– contenant des pénicillines ou des dérivés de ces produits, à structure d'acide pénicillanique, ou des streptomycines ou des dérivés de ces produits .....	exemption	—
3004 20 00	– contenant d'autres antibiotiques .....	exemption	—
	– contenant des hormones ou d'autres produits du n <sup>o</sup> 2937, mais ne contenant pas d'antibiotiques:		
3004 31 00	– – contenant de l'insuline .....	exemption	—
3004 32 00	– – contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structurels ..	exemption	—
3004 39 00	– – autres .....	exemption	—

Code NC	Désignation des marchandises	Taux du droit conventionnel (%)	Unité supplémentaire
1	2	3	4
3004 40	– contenant des alcaloïdes ou leurs dérivés, mais ne contenant ni hormones, ni autres produits du n° 2937, ni antibiotiques:		
★ 3004 40 20	– – contenant de l'éphédrine ou ses sels .....	exemption	—
★ 3004 40 30	– – contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels .....	exemption	—
★ 3004 40 40	– – contenant de la noréphédrine ou ses sels .....	exemption	—
★ 3004 40 80	– – autres .....	exemption	—
3004 50 00	– autres médicaments contenant des vitamines ou d'autres produits du n° 2936 .....	exemption	—
3004 90 00	– autres .....	exemption	—
3005	<b>Ouates, gazes, bandes et articles analogues (pansements, sparadraps, sinapismes, par exemple), imprégnés ou recouverts de substances pharmaceutiques ou conditionnés pour la vente au détail à des fins médicales, chirurgicales, dentaires ou vétérinaires:</b>		
3005 10 00	– Pansements adhésifs et autres articles ayant une couche adhésive .....	exemption	—
3005 90	– autres:		
3005 90 10	– – Ouates et articles en ouate .....	exemption	—
	– – autres:		
	– – – en matières textiles:		
3005 90 31	– – – – Gazes et articles en gaze .....	exemption	—
3005 90 50	– – – – autres .....	exemption	—
3005 90 99	– – – autres .....	exemption	—
3006	<b>Préparations et articles pharmaceutiques visés à la note 4 du présent chapitre:</b>		
3006 10	– Catguts stériles, ligatures stériles similaires pour sutures chirurgicales (y compris les fils résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire) et adhésifs stériles pour tissus organiques utilisés en chirurgie pour refermer les plaies; laminaires stériles; hémostatiques résorbables stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire; barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non:		
3006 10 10	– – Catguts stériles .....	exemption	—
3006 10 30	– – Barrières anti-adhérence stériles pour la chirurgie ou l'art dentaire, résorbables ou non ..	6,5 <sup>(1)</sup>	—
3006 10 90	– – autres .....	exemption	—
3006 20 00	– Réactifs destinés à la détermination des groupes ou des facteurs sanguins .....	exemption	—
3006 30 00	– Préparations opacifiantes pour examens radiographiques; réactifs de diagnostic conçus pour être employés sur le patient .....	exemption	—
3006 40 00	– Ciments et autres produits d'obturation dentaire; ciments pour la réfection osseuse ..	exemption	—
3006 50 00	– Trousses et boîtes de pharmacie garnies, pour soins de première urgence .....	exemption	—
3006 60 00	– Préparations chimiques contraceptives à base d'hormones, d'autres produits du n° 2937 ou de spermicides .....	exemption	—
3006 70 00	– Préparations présentées sous forme de gel conçues pour être utilisées en médecine humaine ou vétérinaire comme lubrifiant pour certaines parties du corps lors des opérations chirurgicales ou des examens médicaux ou comme agent de couplage entre le corps et les instruments médicaux .....	6,5 <sup>(1)</sup>	—
	– autres:		
3006 91 00	– – Appareillages identifiables de stomie .....	6,5 <sup>(1)</sup>	—
3006 92 00	– – Déchets pharmaceutiques .....	exemption	—

<sup>(1)</sup> Droit autonome: exemption.